GMB./-L.G.2.IO.84
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL A L'AGRICULTURE ET A L'ELEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

- REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

85/403 DU 26/3/85

Décret n° _____/MAE/SGAE/DAAF portant promotion au titre de l'année I983 des Ingénieurs des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet I979 ;
Vu l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août I984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet I979 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3 Février I962 portant statut général des fonctionnaires ;
D.F.P. Vu l'arrêté n° 2087/FP du 2I Juin I958 fixant fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 60/90/FP du 3 Mars I960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des services Techniques ;
Vu le décret n° 62/I30/MF du 9 Mai I962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/I97/FP du 5 Juillet I962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi I5/62 du 3 Février I962 portant statut général des fonctionnaires ;
D.G.B. Vu le décret n° 62/I98/FP du 5 Juillet I962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 65/I70/FP-BE du 25 Juin I965 règlementant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 74/470 du 3I Décembre I974 abrogeant et remplaçant les disposition du décret n° 62/I96/FP du 5 Juillet I962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 84/836 du 8 Août I984 portnat nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 84/858 du I3 Août I984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
D.C.F. Vu le décret n° 84/860 du 20 Août I984 portant organisation des intérims des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre I980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 85/402 du 26/3/85 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année I983 des Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Agriculture) ;

D E C R E T E :

.../...

Article Ier.- Sont promus au titre de l'année 1983 au 7° échelon de leur grade, les Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques(Agriculture) dont les noms suivent ACC= Néant.

- DIAMOUANGANA Jean, p.c du 26.4283 B/ville
- NKOUKA Nazaire, p.c du 22.II.83 B/ville

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 26 MARS 1985

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage,

- Ange Adouard POUNGUI -

- Colonel F. Xavier K A T A L I -

Le Ministre des Finances et du Budget,

- Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU -

Le Ministre du Travail de l'Emploi de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA -

AMPLIATIONS :

- JORPC.....2
- SGCM/BC.....2
- DGTFP/DFP.....I2
- DGB.....2
- DCF.....2
- MAE.....2
- SGAE.....2
- DAAF/Dos.....I2
- D.A.....I
- COMMIPO.....2
- DRAE.....2
- Intéressé.....2